REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PREVENTIVES

COMITE POUR LA DIMINUTION DU CRIME

12, *rue Guy-de-la-Brosse, Paris*

Assemblée générale 1931

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 24 juin 1931, à 16 h. 45, sous la présidence de M. Donnedieu de Vabres, président du Comité. Une nombreuse assistance remplissait la salle de la rue Guy-de-la-Brosse.

Le rapport moral fut fait par Mme la Comtesse de Bryas, vice-présidente; il portait, entre autres choses, sur les points suivants : Continuation de nos voyages d'enquêtes dans les pays étrangers (Etats-Unis), visites d'établissements pénitentiaires en France, amélioration obtenue du régime alimentaire des jeunes détenus à Lyon et à Marseille, conférences publiques en province et à Paris, causeries éducatives dans les prisons de Fresnes et de la Petite-Roquette.

« L'Equipe Musicale des Prisons », affiliée au Comité, a continué ses séances de musique aux prisons de Fresnes et a publié un livre « Le Miracle d'Orphée », recueil de lettres de détenus reçues à la suite des concerts (Paris-Stock, 1930).

Deux dames-visiteuses ont visité régulièrement la Prison des Jeunes Filles mineures à Fresnes et *cinq* messieurs ont visité le quartier des Jeunes Détenus, dans le même Etablissement, en liaison avec « la Sauvegarde de l'Adolescence — Service Social », ancien Service social du Comité.

La Section d'Alsace du Comité compte actuellement 125 membres; elle est en relation étroite avec l'Etablissement Oberlin pour

jeunes garçons en danger moral, de Schirmeck-Labroque (Bas-Rhin).

Le Bureau a eu le plaisir d'enregistrer récemment l'affiliation au Comité de l'œuvre dite « Service d'Entr'Aide sociale de Poissy » fondée et dirigée par M. Emile Dallière, etc., etc.

Le rapport financier, qui fut fait par le Secrétaire général-trésorier, Henry van Etten, présentait la situation suivante :

Recettes. — En caisse au 23 juin 1930: 2.111 fr. 15; Dons et cotisations reçues : 4.131 fr. 50 à ce jour; Subvention de l'Administration pénitentiaire : 4.000. Total : 10.242 fr. 65.

Dépenses. — Voyages, rapports, frais de bureau, etc. : 2.559 fr. 05; Subvention Poissy : 1.000 fr.; Adhésions diverses : 80 fr.; Semaine de Bonté et Noël (distributions prisons) : 1.065 fr. Total : 4.704 fr. 05.

En caisse au 24 juin 1931 : 5.538 fr. 60.

78 membres n'avaient pas encore acquitté leur cotisation 1931.

Avec ses groupes affiliés, le Comité pour la Diminution du Crime compte 430 membres (Comité Central : 172 membres; Section d'Alsace : 125 membres; Entr'Aide Sociale de Poissy : 133 membres).

La parole fut ensuite donnée à Mme Fennenberger, pour son rapport, au nom de la Section d'Alsace. 104 visites ont été faites à 61 détenues à la Maison Centrale de femmes d'Haguenau. Deux libérations conditionnelles ont été obtenues, 6 places ont été trouvées pour des libérées, 80 pelotes de laine ont été distribuées pour Noël, etc., etc.

Mme Guichard, secrétaire générale de la « Sauvegarde de l'Adolescence — Service Social », dit ensuite quelques mots au sujet de l'œuvre qu'elle dirige et qui a pris récemment un très grand développement. Son adresse est maintenant 15, rue Bertin-Poirée, Paris, Ier.

M. Emile Dallière, fondateur de « L'Entr'Aide Sociale de Poissy » prit ensuite la parole.

PATRONAGE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 1931

La 41e Assemblée générale du Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, s'est réunie le 11 juin 1931, à la mairie du VIe arrondissement, sous la présidence de M. Cathala, sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, député de Seine-et-Oise.

M. Leredu, sénateur, ancien Ministre, président du Patronage, remercie particulièrement M. le sous-secrétaire d'Etat d'avoir bien voulu présider cette réunion, bien qu'il soit dans l'obligation de ne pas être présent pendant toute la séance, devant assister à une réunion du Conseil des Ministres.

M. Cathala prend immédiatement la parole pour dire son plaisir d'assister à cette réunion, tant en raison des liens qui l'unissent à M. Leredu qu'en raison de la sympathie et de l'amitié qu'il a pour tout le Patronage. Il le connaît depuis longtemps, il sait ce qu'il fait, les services qu'il rend et ses résultats admirables pour l'enfance malheureuse.

M. Leredu, après avoir remercié M. Cathala, prend le fauteuil de la présidence.

Mme Simone Paul-Kahn, secrétaire générale du Patronage, donne lecture du rapport moral. Après ce rapport, vivement applaudi, M. Narodetzki, docteur en droit, juge au tribunal de commerce, trésorier du Patronage, donne lecture du rapport financier de l'exercice 1930.

Après avoir signalé la tenue très précise de la comptabilité, dont on ne saurait trop louer le mécanisme et la clarté, M. Narodetzki fait un appel à la charité et espère que de nouveaux concours financiers viendront aider notre Œuvre qui a tant de charges et qui rend de si grands services.

Le Président propose alors à l'assemblée les deux résolutions suivantes :

1° Reporter sur l'exercice 1931 toutes les valeurs et fonds disponibles au 31 décembre 1930, tels qu'ils ressortent du bilan;

2° Approuver les comptes qui lui ont été présentés par M. le Trésorier et donner quitus au Conseil d'administration pour la gestion de l'année 1930.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Conformément à l'article 5 des statuts, il y a lieu de procéder au renouvellement du cinquième des membres du Conseil d'administration.

Devaient sortir en 1930 : MM. le docteur Alexandre, de Casabianca, Muller, Mme Roberts.

Les membres sortant étant rééligibles, l'assemblée générale réélit pour 5 ans, MM. de Casabianca, Muller et Mme Roberts.

Par suite du décès, survenu, il y a quelques semaines, du docteur Alexandre, le Conseil propose pour le remplacer, M. Louis Viellard, sénateur du Haut-Rhin, industriel, membre de l'Académie d'Agriculture. L'Assemblée ratifie cette proposition et nomme M. Louis Viellard pour une période de 5 ans.

M. le docteur Heuyer fait connaître ensuite l'effort persistant et fructueux de la clinique pendant l'année 1930. Il remercie encore une fois le Patronage des laboratoires qu'il a créés, des chambres d'observation qu'il a édifiées, en un mot de tout ce qui a été fait à la clinique, première maison d'observation psychiatrique existant en France. Il remercie également le Comité du Patronage de son concours généreux et constate que la clinique de neuro-psychiatrie-infantile donne un concours aussi précieux au point de vue médical que social.

M. Rollet, fondateur du Patronage, redevenu avocat, tient à saluer une dernière fois M. Julhiet, vice-président du Patronage, qui fut un précurseur pour la mise en application de la liberté surveillée.

M. le ministre G. Leredu remercie M. Rollet et propose de lever la séance.

La séance est levée à 18 h. 45.

SOCIETE DE PATRONAGE DES PRISONNIERS LIBERES PROTESTANTS

Assemblée générale du 21 avril 1932

La Société de patronage des prisonniers libérés protestants a tenu son assemblée générale le 21 avril 1932, sous la présidence de M. Donnedieu de Vabres, professeur à la Faculté de Droit de Paris, vice-président, remplaçant M. Maurice Sibille, doyen d'âge de la Chambre des députés, président, empêché par une indisposition passagère.

La séance a surtout été consacrée à un exposé de M. le Pasteur Jarillon, aumônier de la Maison centrale de Poissy, et correspondant de la Société, qui a relaté un certain nombre de cas de relèvement parmi les prisonniers auxquels il s'intéresse, et démontré que l'Evangile est la plus grande et la plus sûre garantie du changement du cœur chez un homme coupable et repentant.

M. Vignard, mécanicien principal de la Marine en retraite, correspondant de la Société de Patronage des jeunes garçons en danger moral, à Valence, a raconté ses randonnées à travers les fermes de l'Ardèche et de la Drôme, pour inspecter les pupilles de la Société, placés chez les particuliers. Il a montré que, malgré quelques échecs inévitables, la vie à la campagne, avec ses labeurs réguliers et son isolement relatif, contribue d'une façon très efficace à l'amélioration des jeunes délinquants ou des enfants moralement abandonnés. Un grand nombre des anciens pupilles de la Société se sont fixés à la terre; plusieurs sont mariés et pères de famille.

M. Ernest Mallet, régent de la Banque de France, trésorier de la Société, a rendu compte de la situation financière qui n'est pas défavorable.

QUESTIONS PENITENTIAIRES ET PENALES

Modification a l'article 101. Livre I du Code pénal du Congo Belge (1)

L'article 101, Livre I du Code pénal du Congo Belge, relatif au concours de plusieurs infractions, prévoit que « la peine la plus forte sera seule prononcée ».

Il a paru nécessaire de modifier et de compléter cet article.

Dans sa séance du 3 juillet 1931, le Conseil colonial a examiné et adopté à l'unanimité la modification proposée, et un décret du 17 juillet modifie l'article précité.

Le paragraphe 1 reproduit le paragraphe 1 du Code; dans le paragraphe 2, il contient la disposition suivante : « Lorsqu'il y a « concours de plusieurs faits constituant chacun une ou plusieurs « infractions, le juge prononcera une peine pour chaque fait et « il cumulera les peines prononcées, sous réserve de l'application « des dispositions suivantes :

« La peine de mort et la servitude pénale à perpétuité absorbe- « ront toute peine privative de la liberté. »

C'est logique; qu'est-il besoin, en effet, dans le cas de ces condamnations de prononcer d'autres peines privant le condamné de sa liberté.

Le paragraphe suivant a trait aux peines à temps et aux amendes ; il fixe un maximum pour les unes et les autres.

« La somme des peines de servitude pénale à temps et des amen- « des cumulées ne pourra dépasser le double du maximum de « la peine la plus forte prévue par la loi, ni être supérieure, en « ce qui concerne la servitude pénale principale, à vingt ans, en

(1) *Bulletin Officiel du Congo Belge*, 15 août 1931.